

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 117/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement.

n° 117/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

31 janvier 1968

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro

10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 185 du 15 décembre 1967 du Conseil d'Administration d' «Electricité de Djibouti» autorisant le Président du Conseil d'Administration d' «Electricité de Djibouti » à reconduire le découvert bancaire de 80 millions de francs Djibouti de 1967 sur 1968, pour permettre le financement des travaux de production et de distribution pour l'année 1968.